

GOFFART (*Ferdinand-Joseph-Louis*), Directeur au Ministère des Colonies (Tournai, 24.4.1874 - Rotterdam, 13.10.1917). Fils de Louis et de Charlier, Caroline.

F. Goffart fit ses études moyennes à l'Athénée royal d'Anvers; il poursuivait des études supérieures à l'École Militaire de Bruxelles et, étant officier au 7^e régiment de ligne, il conquit le diplôme de licencié en sciences commerciales et consulaires de l'Institut Supérieur de Commerce d'Anvers en 1900, se classant, avec grande distinction, le « primus » de sa promotion.

Ses premiers travaux, qui datent de 1897 à 1898, paraissent dans *La Belgique Coloniale* et le *Bulletin du Club Africain* d'Anvers. Ils dénotent son attrait pour l'étude de la géographie du Congo. Le lac Lualaba et le problème des sources du Congo l'intéressent d'abord (1897).

Puis, un « Traité méthodique de Géographie du Congo », publié à Anvers par le Club Africain (219 p.) et comprenant plusieurs cartes, valut à son auteur un diplôme de Médaille d'Or de l'Exposition de Bruxelles-Tervuren de 1897. Une 2^e édition de cet ouvrage, mise à jour par G. Morissens, date de 1908 (Bruxelles, Misch et Thron, VIII + 502 p.).

Th. Simar, critique sévère, écrit à ce sujet : « C'est le premier essai de géographie systématique du Congo. L'idée géographique y apparaît dégagée des anecdotes dont elle a été longtemps encombrée. Tout y est clair et condensé » (*Revue congolaise*, Bruxelles, janvier 1912, p. 261).

L'œuvre africaine de Léopold II et des pionniers suscitait son admiration; Goffart nous l'a décrite, l'envisageant sous la plupart de ses aspects, dans un volume rédigé en collaboration sous la direction du major A. Gilson et intitulé « L'Œuvre coloniale du Roi en Afrique. Résultats de vingt ans » (publication du Club Africain d'Anvers, Bruxelles, Monnom, 1898, in-8°, 137 p., cartes). Goffart consacra également quelques pages au major Thys (1898), au Secrétaire d'Etat baron Van Eetvelde, au chemin de fer du Congo (Anvers, 1898). Il fut nommé vice-consul de Belgique et chargé de plusieurs missions à l'étranger. Il séjourna au Venezuela, aux Antilles, au Dahomey, en Nigérie et au Maroc. Il nous a laissé des études sur les Antilles anglaises, l'Amazonie, le Dahomey (1904), la Martinique, insérées dans le *Bulletin de la Société belge d'Etudes Coloniales* de 1909, 1903, 1906 et dans le *Recueil Consulaire belge*, tome 127 (1904). Certains articles ont paru sous le pseudonyme « J. de Gauraing », notamment une étude sur le régime monétaire de plusieurs colonies africaines, publiée dans la *Dépêche Coloniale* de Paris, n° des 23 au 25 janvier 1908 (« La question coloniale en Belgique au point de vue monétaire »).

Parmi les travaux de Goffart, on relève un exposé, écrit en collaboration avec Ch. Rabot, des explorations polaires de 1896 à 1900 et notamment de l'expédition antarctique belge (Paris, *Revue Encyclopédique Larousse*, n° 343, du 31 mars 1900). Le résumé d'une conférence sur l'immigration des capitaux privés au Congo, faite à la Société d'Economie sociale au cours de sa séance du 29 avril 1907, est inséré dans la *Revue Sociale Catholique* de Louvain, 1906-1907, pp. 248-250; on en trouvera le développement dans la *Revue Générale* de 1907, pp. 40-55, 265-267.

Au cours de sa carrière consulaire, Ferdinand Goffart avait été honoré de la décoration d'officier de l'Ordre du Cambodge et de celle d'officier du Double Dragon de Chine.

Les palmes d'argent de l'Ordre de la Couronne lui avaient été décernées le 10 janvier 1898; il était titulaire de la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold

depuis le 23 décembre 1908.

En 1902, il était vice-consul de Belgique à Caracas. Son chef étant en congé, il se distingua au Venezuela par le règlement d'affaires belges et il fut remarqué par Léopold II, qui se connaissait en hommes; le Roi le chargea d'une mission en Nigérie, où l'intelligence et l'énergie de Goffart eurent une nouvelle occasion de se manifester (*La Tribune congolaise*, Londres, 25 octobre 1917, p. 2).

Il avait donc une formation adéquate aux nouvelles activités et fonctions qu'il allait exercer au service de l'Etat Indépendant du Congo; puis, à partir de 1907, dans l'enseignement universitaire, et à partir du 12 novembre 1908 dans l'Administration centrale du Congo belge. Certaines pièces administratives signalent son entrée au service de l'Etat Indépendant à Bruxelles, en juillet 1907. D'autres le font appartenir aux bureaux de cet Etat dès novembre 1904. Cela s'explique par la participation de Goffart aux travaux de la « Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Etranger », constituée sous la présidence du Gouverneur général Wahis en vue de répondre aux allégations et aux accusations des auteurs des campagnes anticongolaises.

Lorsque Goffart fut mis en congé illimité en qualité de vice-consul de Belgique, il connaissait parfaitement les méthodes de colonisation de la France et de la Grande-Bretagne; il était à même de comparer la valeur des systèmes d'exploitation économique pratiqués dans les pays colonisés (1). Plusieurs des brochures publiées de 1904 à 1907 par la Fédération lui sont attribuées, bien qu'éditées sous l'anonymat.

Goffart collaborait également à la revue « La vérité sur le Congo », qui parut à Bruxelles de 1903 à 1907, puis au « Bulletin de Colonisation comparée », périodique documentaire international que patronnait le Ministère des Colonies de 1908 à 1914.

F. Goffart passa à l'Administration centrale du Congo belge comme chef de division, le 12 novembre 1908. Nommé directeur à titre personnel, le 1^{er} février 1910, il fut chargé des attributions de la nouvelle Direction de l'Industrie et du Commerce, qui impliquait également la direction de l'*Office Colonial*. Il fut promu directeur, dans le cadre, le 15 février 1912. On lui offrit, en 1909, la place de Consul de Belgique à Hong-Kong, mais il la déclina. Par un arrêté royal du 15 mars 1911, il obtint, à sa demande, la démission honorable de son mandat de Vice-Consul et était autorisé à porter le titre de Consul honoraire.

(1) *L'Alcool au Congo belge et à Lagos*, brochure s. d. et s. n., in-8°, 16 p., ill.

Il s'efforçait d'attirer l'attention de l'opinion belge sur l'œuvre coloniale et il en exposait l'évolution dans une série d'articles sur les concessions caoutchoutières (*Revue Générale*, août 1908), sur le domaine privé de l'Etat (*Mouvement social international*, Bruxelles, décembre 1908), sur les réformes au Congo (*Revue Générale*, août 1910), sur le commerce belge du Katanga (*Revue des Questions scientifiques*, octobre 1911), sur la colonisation belge au Katanga (*Revue Générale*, mai 1912), sur la valeur économique du Congo belge (*Journées coloniales*, Louvain 1912) et sur l'outillage économique et la mise en valeur du Congo (*Etudes sur la Belgique*, Institut Supérieur de Commerce d'Anvers, 1913).

Quant à son activité administrative, elle fut dynamique et constructive. Beaucoup de mesures étaient à réaliser dans le domaine de la réglementation économique et sociale en présence du développement rapide de certaines régions du Congo, spécialement du Katanga et de la Province Orientale.

A partir de 1909, Goffart se fit entourer de quelques jeunes docteurs en droit, ingénieurs et licenciés en sciences consulaires et commerciales et il organisa les directions

des Affaires Economiques au Congo belge; ses collaborateurs lui étaient très attachés, parce qu'ils admiraient la puissance de travail, la haute intelligence, la méthode et le dévouement de leur chef. Toute une législation économique et sociale ne tarda pas à instaurer l'inspection et la police du travail, la déclaration obligatoire des accidents, le régime des établissements dangereux, insalubres et incommodes, la surveillance des recrutements des travailleurs, le régime des poids et mesures, la création d'arrondissements industriels, le visa des contrats de travail, ainsi que diverses réglementations commerciales (1).

Goffart, en 1912, proposa au Ministre des Affaires Etrangères et au Ministre des Colonies la constitution d'une Commission qui rechercherait et proposerait au Gouvernement les moyens les meilleurs pour favoriser l'établissement de jeunes Belges dans les pays de colonisation. Cette Commission, présidée par le baron de Favereau, entendit un exposé de Goffart sur les mesures prises par le Département des Colonies pour faciliter l'établissement des Belges à l'étranger, notamment au Congo. Les rapports et les

(1) Voyez les deux recueils : *Congo belge. Vice-Gouvernement Général du Katanga. Recueils des dispositions légales relatives à l'Industrie et au Commerce. Fascicule I. Industrie* (Bruxelles, Goemaere, 1913, 279 p.). — *Fascicule II. Commerce* (Bruxelles, Goemaere, 1913, 158 p.).

comptes rendus des séances de cette Commission furent publiés en 1912 (Bruxelles, Lesigne, 1922, LXXXIII + 170 p.).

La réorganisation de l'Administration coloniale fut confiée en 1913 à une Commission, dont F. Goffart était le membre le plus qualifié. Les travaux de la Commission étaient terminés lorsque éclata le conflit mondial de 1914. La réforme administrative s'inspirait de l'organisation des colonies françaises de l'Afrique équatoriale. Elle aboutit à une véritable décentralisation locale par la création de Vice-Gouvernements généraux et à la suppression à Bruxelles des directeurs généraux, remplacés par des directeurs-chefs de service (2).

La réorganisation visait le Ministère des Colonies et le Gouvernement général; elle fut réalisée par deux arrêtés royaux du 28 juillet 1914, précédés d'un Rapport au Roi signé par Jules Renkin (*Bulletin Officiel*, 1914, pp. 859 à 918).

Le Ministre affirmait, dans son rapport sur la réorganisation du Gouvernement général de la Colonie, que celle-ci n'entraînerait pas d'augmentation dans les dépenses d'administration (*B. O.*, 1914, p. 902).

F. Goffart avait été placé, en qualité de directeur-chef de service, à la tête de la direction de l'Industrie et du Commerce du Département des Colonies, le 28 juillet 1914. Après la période de guerre 1914-1918, plusieurs modifications furent apportées au nouveau règlement organique, mais elles respectèrent l'économie générale de la réforme de 1913. Toutefois, Goffart ne fut en rien mêlé au rétablissement à Bruxelles des postes de directeurs généraux, étant décédé en octobre 1917 (3).

Goffart donna une vive impulsion à l'activité de l'*Office Colonial* et à son organe : les « Renseignements de l'Office Colonial » (années 1905 à 1914).

Il collabora à l'organisation des sections coloniales des Expositions Internationales de Bruxelles (1910) et de Gand (1913). Il fut vice-président de la IV^e section du III^e Congrès International Colonial tenu en 1913 dans la ville précitée (Régime Economique des Colonies). Il fut nommé officier de l'Ordre de la Couronne d'Italie en 1911 et commandeur de l'Ordre du Double Dragon de l'Annam en 1913.

(2) *Ministère des Colonies. Administration centrale. Gouvernement général de la Colonie. Réorganisation*, Le Havre, Imprimerie du du XX^e Siècle, 1915, 31 p.

(3) de Muelenaere, R. et Charles, P., *Le Ministère des Colonies*, Bruxelles (*L'Essor Economique belge. Expansion coloniale*, 1932, vol. I, pp. 110-117).

C'est à son initiative que l'Office Colonial du Ministère des Colonies éditait en 1913, en vue d'être distribué aux membres des Chambres législatives, un ouvrage en deux volumes sous le titre « Notes et Documents relatifs à la politique des chemins de fer en Afrique tropicale ». Cette importante publication, dont Goffart dirigea la rédaction et qui est en grande partie son œuvre, parut au début d'août 1914, illustrée de nombreuses cartes. Elle constituait, à l'époque, l'ensemble le plus complet de renseignements sur les voies ferrées du continent africain. Il fallait démontrer que les crédits demandés pour développer l'outillage économique du Congo belge seraient, après une période de premier établissement, productifs, et les Chambres législatives votèrent, après la guerre, les lois spéciales sur l'exécution des grands travaux publics.

En sa qualité d'ancien officier, il voulut prendre du service à la mobilisation, mais il ne put réaliser ce désir, par suite de son état de santé.

En 1914, il fut détaché pour remplir les fonctions de Consul de Belgique à Flessingue, et son dévouement inlassable pour nos compatriotes lui valut peu après d'être nommé Consul général à Rotterdam.

Il décéda brusquement en cette ville, en octobre 1917. *Le Bruxellois*, journal censuré, dans son numéro du 26 octobre 1917, démentait, sous le titre : « La vérité sur la mort du Consul de Belgique à Rotterdam », le bruit selon lequel Goffart avait été assassiné, et il précisait qu'il avait succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Quoi qu'il en soit, cette disparition soudaine mettait fin à une carrière brillante et privait la Belgique d'un des meilleurs serviteurs de son expansion.

La carrière universitaire de F. Goffart débuta à l'Université de Gand, le 27 mars 1907, étant chargé du cours de géographie industrielle et commerciale aux Ecoles spéciales annexées à la Faculté de Droit et des Sciences. En 1908, il était également chargé du cours de Science financière (mécanisme de la circulation et du crédit) et des exercices de méthodologie à l'Ecole spéciale de Commerce annexée à la Faculté des Sciences. Le 30 mai 1912, il était chargé des conférences sur l'administration commerciale et industrielle à l'Ecole spéciale des Arts et Manufactures, annexée à la Faculté des Sciences. Le 31 mai 1912, il fut nommé professeur à l'Ecole spéciale de Commerce annexée à la Faculté de Droit. Le *Liber Memorialis* de l'Université de Gand signale que Goffart était commandeur du Nicham Iftikhar.

20 avril 1948.

T. Heyse.

Liber Memorialis de l'Université de Gand, 1913, pp. 465-466. — Mort de F. Goffart, Londres, *La Tribune congolaise*, 25 octobre 1917. — de Muelenaere et Heyse, bibliographies spéciales : *Goffart, F. (1874-1917)*, Bruxelles, *Index bibliographique colonial* (Inbicol), janvier 1938, placards 115 et 116 (46 notices). — De Lannoy, Ch., *Les chemins de fer de l'Afrique tropicale. Mouvement géographique*, Bruxelles, 28 décembre 1919, col. 631 à 640. — Université de Gand. Années académiques 1913-1918. Réouverture solennelle des cours et remise du rectorat, 21 janvier 1919, Gand, Impr. « Volksdrukkerij », 1919, 126 pp. (Goffart, p. 64). — *Nieuwe Rotterdamse Courant*, 15 et 16 octobre 1917 (*Avonblad*).